



Ref : CA2021/06

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JANVIER 2021

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'ADDITIF N°1 À LA POLITIQUE DE GESTION
DU PARC INFORMATIQUE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **22 janvier 2021** réuni sous la présidence de **Monsieur Lionel LARRÉ**,

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université en date du 21 juin 2013 relative à l'équipement des enseignants en ordinateurs portables,

Vu la délibération CA2016/57 du 17 juin 2016 portant adoption de la politique de gestion du parc informatique de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération CA2021/62 du 11 décembre 2020,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ **Considérant :**

- que par délibération CA2016/57 du 17 juin 2016, le conseil d'administration de l'université a approuvé la politique de l'établissement en matière de gestion du parc informatique de l'Université Bordeaux Montaigne ;
- que l'intérêt de l'établissement est de réduire les coûts de son parc informatique et de prendre en compte la durabilité de ses équipements informatiques;
- que pour ces motifs, il est proposé au conseil d'administration d'approuver un additif n°1 à la délibération CA2016/57 à l'effet de prévoir le renouvellement tous les sept ans des ordinateurs fixes de marque Apple.

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE D'APPROUVER L'ADDITIF N°1 SUIVANT: « à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, les ordinateurs fixes de marque Apple feront l'objet d'un renouvellement tous les sept ans, comme les ordinateurs portables de cette même marque, afin de réduire les coûts du parc informatique de l'université et de prendre en compte la durabilité de ces équipements ».**

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 22 janvier 2021.

Membres présents	24
Membres représentés	5
Abstention (s)	0
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0



Le Président,

Lionel LARRÉ.

12 FÉV. 2021

Publié le:

Transmis à la Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine:

29 JAN. 2021